

## AVENANT A GARANTIE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE

### ENTRE LES SOUSSIGNES

1. **TAO**, à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 41.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 752 548 925, dont le siège social est situé 1 PL GRASLIN 44000 NANTES représentée par son gérant Jacques Bihan Poudec.

Ci-après TAO SARL  
De première part

ET

2. **SOCFIREV**, Société par Actions Simplifiées au capital de 16.000 €, immatriculée sous le numéro 801 523 200 au RCS de NANTERRE, dont le siège social est situé 117 rue de Fleury à CLAMART, en tant que Représentant de la Masse des Obligataires, représentée par son Président, Nicolas DERBES.

De seconde part

### IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

1. TAO SARL s'est constitué Garant de l'emprunt obligataire de 200.000 € de la société TAO SAS constaté par PV d'AG le 21 juin 2018 (Date d'émission)
2. Les caractéristiques de cet emprunt obligataire, définies dans un contrat d'émission obligataire signé le 11 juin 2018 par TAO SAS en sa qualité d'émetteur des obligations (ci-après le « Contrat »), étaient les suivantes :

- Les Obligations ont été émises à leur valeur nominale, soit au prix de 1 €
- Durée de l'emprunt : 12 mois à compter de la Date d'émission (21 juin 2018), soit 21 juin 2019 (Date d'échéance)
- Possibilité de proroger une fois l'emprunt obligataire d'une durée supplémentaire de 6 mois dans les mêmes conditions, soit jusqu'au 21 décembre 2019
- Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de 12% l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :  $Mr = Mi \times (1 + TRI)^A$   
Mr : Montant à rembourser, Mi : Montant investi, TRI : Taux de Rendement Interne (12%), A : Durée d'investissement en années (= nombre de jours d'investissement ÷ 365)

3. A la date du 21 décembre 2019, TAO SAS n'a pas procédé au remboursement de l'emprunt obligataire en principal et intérêt ce qui a entraîné :

- L'envoi par le conseil de SOCFIREV, représentant la Masse obligataire, d'une mise en demeure de régler la somme de 229.362,14 euros en principal et intérêts le 31 janvier 2020 à TAO SAS, augmentée de la somme de 1.200 euros TTC au titre des frais d'avocats,
- L'appel par SOCFIREV de la garantie à première demande à l'encontre de TAO SARL,

4. Les parties, afin d'éviter un litige, se sont alors rapprochées et ont décidé de conclure un avenant au contrat d'émission obligataire aux termes duquel notamment il a été convenu :

- Proroger le délai de remboursement de l'Emprunt obligataire par TAO SAS,
- Du paiement par TAO SAS de la somme de 45.367 €, au titre des intérêts bruts dus, le 31 mars 2020,
- Que Monsieur Jacques Bihan Poudec s'engageait, solidairement avec TAO SAS, à rembourser 25% de l'Emprunt obligataire **le 31 mars 2020**

**CECI RAPPELE**, il est procédé à l'avenant, objet des présentes.

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Modification de l'article 1 du Contrat intitulé « 1. OBJET »**

Conformément aux dispositions de l'article 2321 du Code Civil, le Garant s'engage de manière autonome, irrévocable et inconditionnelle à payer au Bénéficiaire, au nom et pour le compte des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire, à première demande du Bénéficiaire, la somme maximum de 254.896 €, en garantie de toutes les sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires par la Société de Projet aux souscripteurs de l'Emprunt Obligataire et/ou directement au Bénéficiaire.

**ARTICLE 2 : Modification de l'article 4 du Contrat intitulé « 4. DUREE DE LA GARANTIE AUTONOME »**

La présente Garantie Autonome entrera en vigueur à compter de sa date de signature et prendra fin 90 jours après la date d'échéance de l'Emprunt Obligataire prorogée au 21 juillet 2020.

Toutes les autres conditions du contrat d'émission obligataire sont inchangées.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'Emetteur	Le Représentant de la Masse des Obligataires
M Jacques Bihan Poudec en sa qualité de gérant de TAO SARL	M Nicolas DERBES en sa qualité de président de SOCFIREV